

OBJECTIF

Le *Manuel de la sécurité HORS-classe* a été conçu dans le but :

- de favoriser une participation en toute sécurité aux périodes d'activité physique* HORS-classe** dans le cadre du programme d'éducation physique et éducation en santé (EP-ES) de la 9^e à la 12^e année
- d'aider les écoles et les divisions scolaires à élaborer leurs politiques locales en matière de gestion des risques en ce qui touche les activités physiques HORS-classe en EP-ES
- de fournir aux écoles et aux divisions scolaires une liste d'activités physiques possibles, comprenant des renseignements généraux et particuliers à chaque activité en matière de sécurité, afin d'aider les élèves et les parents† à choisir les activités physiques et à gérer les risques liés aux activités physiques HORS-classe
- de fournir aux écoles et aux divisions scolaires des exemples de formulaires d'approbation à signer pour le volet HORS-classe des programmes d'EP-ES de la 9^e à la 12^e année

*Dans le présent document, le terme « activité physique » s'entend de toutes les formes d'utilisation des grands muscles, y compris les sports, la danse, les jeux, la marche et l'exercice pour la condition physique et le bien-être physique. Cela peut aussi comprendre une thérapie physique ou une formation en mobilité pour les élèves qui ont des besoins spéciaux.

**HORS s'entend de la période HORS-classe qui est dirigée par l'élève et fondée sur les résultats d'apprentissage qui sont prévus dans le programme d'études et qui favorisent la participation à des activités physiques. Pour une définition plus détaillée du terme « HORS-classe » ou pour les définitions d'autres termes précis utilisés dans le présent document, veuillez vous reporter au glossaire de l'annexe F.

†Dans le présent document, le terme « parents » se rapporte aux parents et aux tuteurs et on l'utilise tout en reconnaissant que dans certains cas, il arrive qu'un seul parent participe à l'éducation d'un enfant.